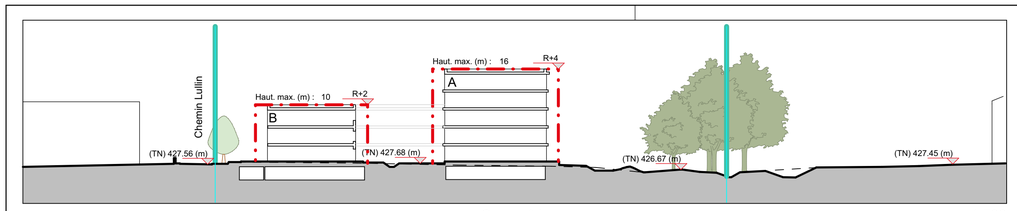

Coupe AA 1:500

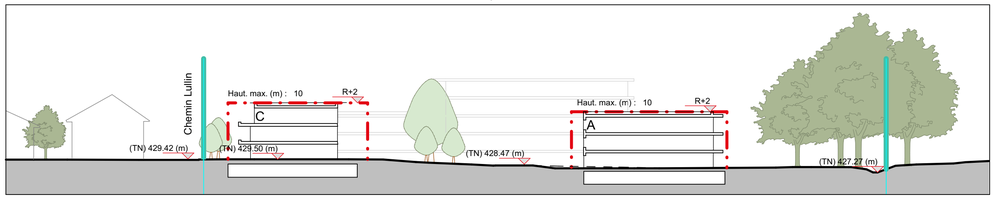

Coupe BB 1:500

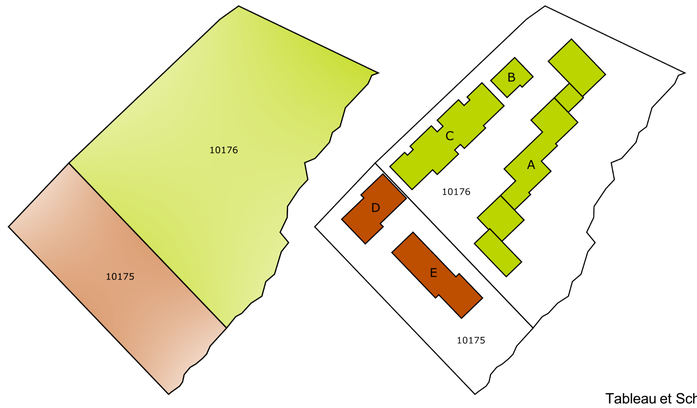

Répartition des droits à bâtir				Localisation des droits à bâtir				
Parcelle N°	Surface cadastrée en m²	Surface constructible en m²	SBP future en m²	Bât. A	Bât. B	Bât. C	Bât. D	Bât. E
10'175	5056	4'908	4'142				1'094	3'048
10'176	12'344	11'432	9'649	6'668	520	2'461		
Total	17'400	16'340	13'791					

Tableau et Schemas de répartition et de localisation des droits à bâtir

LÉGENDE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT, DES CONTRAINTES ET DES DOMANIALITÉS

GÉNÉRALITÉS

- Périmètre de validité

ESPACES LIBRES

- Arbre pouvant être abattu

BÂTI

- Aire d'implantation
- Bâtiment à démolir

ACCÈS ET STATIONNEMENT

- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Accès véhicules d'intervention

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT

(art. 3 al. 3 let. a & c LGZD)

- Voie de communication / Accès
- LRoutes — Alignement LRoutes
- Eaux pluviales projetées
- Eaux usées projetées
- Eau potable existante
- Electricité existante

ENVIRONNEMENT

- DS OPB - II / DS OPB - III — Limite degré de sensibilité au bruit
- LForêts — Limite de la surface inconstructible LForêts
- LEaux — Limite de la surface inconstructible LEaux
- Réservation pour un système de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert
- Forêt selon décision de constatation de nature forestière N°: 2002-06c du 09.05.2002 et 2009-34c du 29.10.2009
- Cours d'eau

FONCIER

- Servitude de passage public à pied et/ou à vélo
- Servitude à usage public
- Cession gratuite au domaine public communal

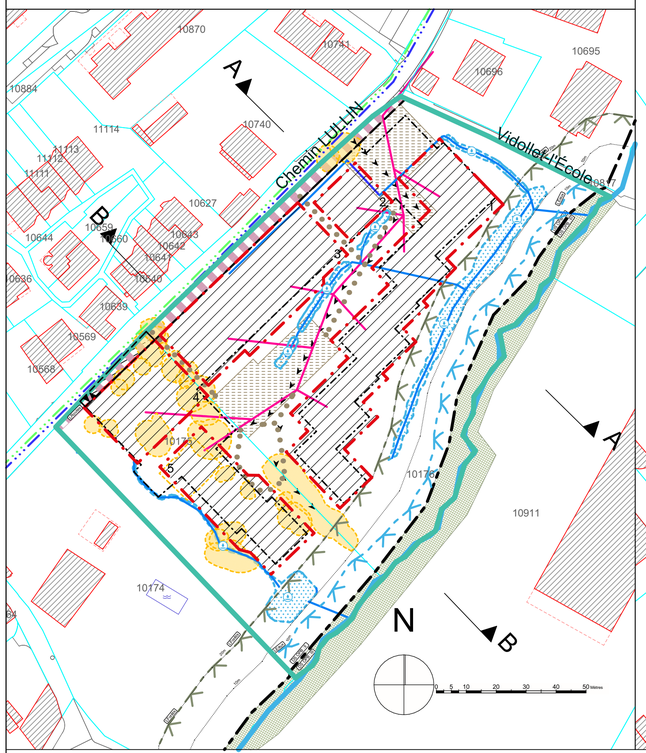

Plan d'équipement 1:1000

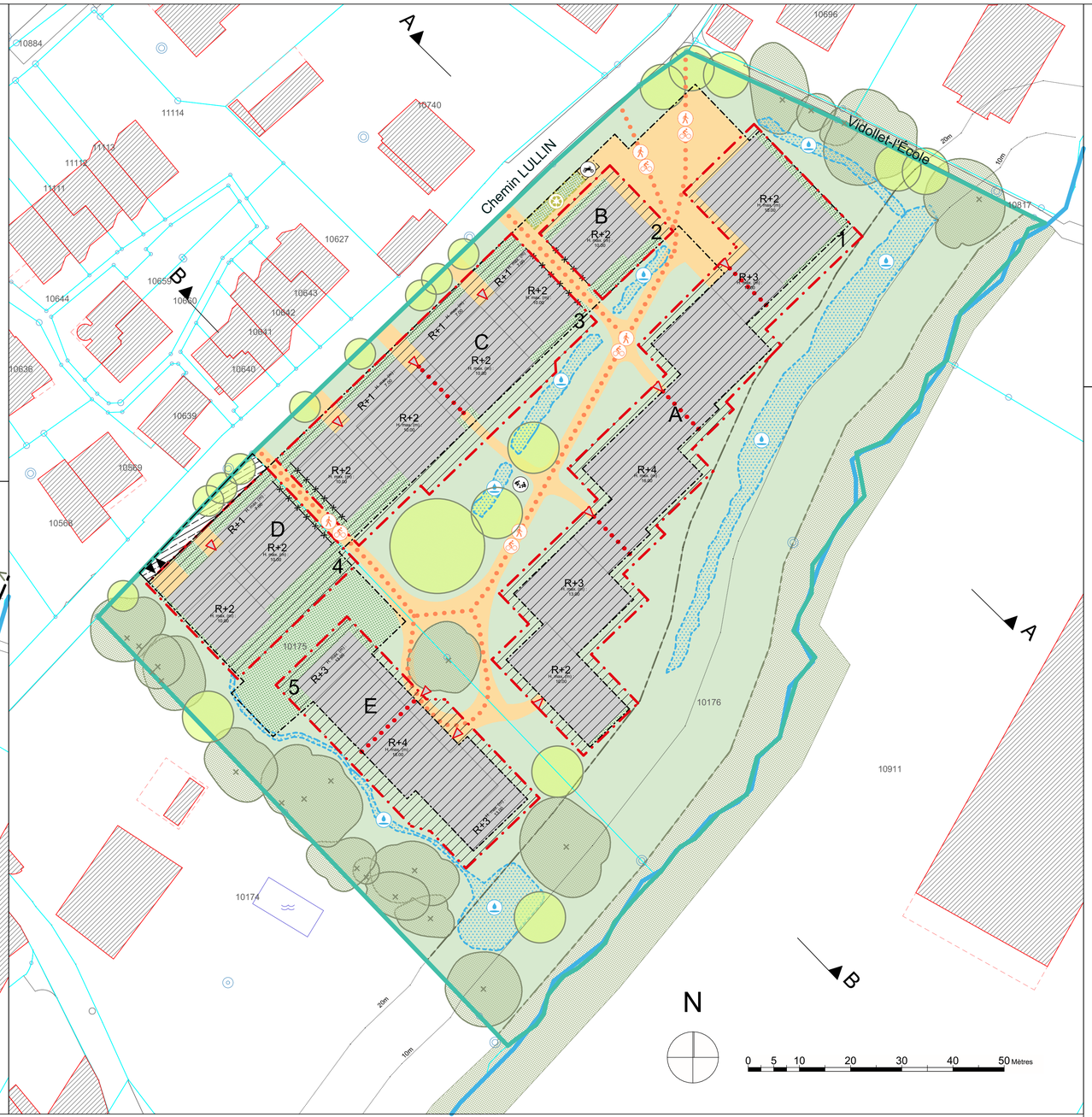

Plan d'aménagement 1:500

LÉGENDE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

GÉNÉRALITÉS

- Périmètre de validité

ESPACES LIBRES

- Cheminement piétons, vélos ou mixte
- Espace majoritairement minéral
- Espace majoritairement végétal
- Espace majoritairement végétal sur dalle
- Place de jeux
- Végétation, arbre isolé à planter
- Végétation à sauvegarder

BÂTI

- Implantation
- Aire d'implantation
- Passage
- Accès aux immeubles
- Façade sans jour, ou jours fixes translucides admis

ACCÈS ET STATIONNEMENT

- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Accès au garage souterrain
- Secteur d'accès au garage souterrain
- Aire d'implantation des places de stationnement motos

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT

(art. 3 al. 3 let. a LGZD)

- Voie de communication / Accès

ENVIRONNEMENT

- Aire d'implantation pour un point de récupération des déchets
- Réservation pour un système de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert
- Périmètre de protection de la biodiversité
- Forêt selon décisions de constatation de nature forestière N°: 2002-06c du 09.05.2002 et 2009-34c du 29.10.2009
- Cours d'eau

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POUR TOUTE AMBITION

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Office de l'urbanisme — **Direction du développement urbain**

Troinex

Plan localisé de quartier

Chemin Lullin

Le PLQ comporte :
- Un règlement de quartier ;
- Un concept énergétique territorial (CET) ;
- Un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux (SDGEE).

Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'art. 11 LRoute (RSG L1 10)

Ce plan modifie pour partie le plan N°44.02 constituant une partie de la carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau au sens de l'article 15 de la loi sur les eaux (RSG L2 05)

Version du plan pour :

Deuxième enquête publique

Feuille cadastrale N° : 7

Parcelles N° : 10175, 10176

Plan N° : 30088 **Indice : A**

Echelle(s) : 1:1000 / 1:500

Abroge et remplace le plan N° : (N°)
Adopté par le Conseil d'Etat le : (jj.mm.aaaa)

Date : 29.10.2025 Répondant OU : CO Dessin : CO
Date d'extraction du fond de plan : 02.02.2018
Modèle : Version 03-2019

Adopté par le Conseil d'Etat le : (jj.mm.aaaa)

Modifications

Objets	Date	Dessin
Préparation plan pour enquête technique	04.10.2022	MB
Adaptation suite enquête technique	16.03.2023	MB
Préparation enquête publique	22.08.2023	MB
Modifications en vue ouverture deuxième EP(A)	17.03.2026	CO

Code aménagement (commune/quartier)	538
Code GIREC Secteur/sous-secteur statistique	41-00.011
Code alphabétique	**TRX**
CDU	**711.5**